

RECOUVREMENT DE CREANCES

NUMERIQ RECOUVREMENT

Ce qu'il faut savoir...

PRINCIPE

NUMERIQ RECOUVREMENT est un service assuré par la société FILACTION qui intervient auprès de vos clients lorsque les délais de paiement ne sont pas respectés, ou lors du constat d'un impayé (chèque, traite non acceptée, ...).

FILACTION prend en charge l'ensemble des démarches amiables ou judiciaires nécessaires au recouvrement des factures.

CARACTERISTIQUES

1 Le recouvrement amiable et ses actions

Le recouvrement amiable est privilégié en menant diverses actions dans le cadre d'une procédure de traitement adaptée des créances.

L'intervention de FILACTION concerne :

- des créances civiles sur des particuliers,
- des créances commerciales sur professionnels.

Actions auprès des débiteurs :

L'action d'une société de recouvrement est primordiale en ce sens qu'elle induit un changement d'interlocuteur auprès du débiteur. Toutes les actions qui suivent sont donc initiées au nom de FILACTION :

- Envois de lettres de mise en demeure.
- Relances téléphoniques alternées à des courriers selon une méthodologie progressive.
- Couplages d'outils de communication type SMS/MMS.

Contact client :

- Restitution à J+1 des informations de traitement sur Extranet en se connectant sur le site www.filaction.fr, rubrique Accès client -> identifiant et mot de passe personnalisés.
- Conseils sur l'opportunité éventuelle d'actions complémentaires (ex. procédures judiciaires, surendettement, RJ/LJ, ...).
- En cas d'échec, délivrance d'un certificat d'irrecouvrabilité permettant au client :
 - > Passage comptable en perte.
 - > Récupération TVA.

Flux :

- Encaissements sur le compte bancaire dédié « fonds clients » de FILACTION.
- Reversement en fin de mois par virement sur votre compte bancaire.
- Les honoraires de FILACTION sont déduits du montant reversé.

2 Déontologie

FILACTION respecte la réglementation de la profession ainsi que les exigences de la charte de déontologie FIGEC (Fédération Nationale de l'Information d'Entreprise et de la Gestion de Créances).

Cette charte garantit :

- La transparence des transactions.
- La protection des intérêts des bénéficiaires.
- Le respect des débiteurs, des relations contractuelles et des obligations légales et réglementaires.
- Le professionnalisme des acteurs, leur crédibilité et leur représentativité.

3 Honoraires de FILACTION au résultat

- Les honoraires sont calculés uniquement sur les sommes recouvrées.
- Absence de frais fixes, et de droits d'entrée.
- Un certificat d'irrecouvrabilité délivré gratuitement en cas d'échec de la procédure.

4 Tarification du service par NUMERIQ CONSEIL

NUMERIQ CONSEIL facture l'ouverture du dossier à 120 € ht forfaitaire pour une durée d'utilisation du service en illimité pendant 1 an de date à date.



LES CONSEILS NUMERIQ RECOUVREMENT

Véritable relation de confiance réciproque :

Professionalisme reconnu d'une société de recouvrement à l'échelle nationale.
Accompagnement pour vous conseiller sur les meilleures procédures à suivre, mais aussi savoir vous guider dans certains cas sur le terrain judiciaire.

Votre convention recouvrement de créances :

Signature de la convention en amont.
Transmission des créances.
Prise en charge du dossier sous 24 heures.
Pas d'engagement d'envoi de créances de la part du client.
Convention annuelle renouvelable par tacite reconduction.